

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: LOCATION ET INSTALLATION DE CLOTURES MOBILES DE PROTECTION POUR DES EVENEMENTS SUR LA VILLE DE VINCENNES, PASSE AVEC LA SOCIETE CITY SIGNA

DÉCISION N° DM-24-165 EN DATE DU 24 MAI 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le BOAMP et le JOUE, le 12 mars 2024 relatif au marché de location et installation de clôtures mobiles de protection pour des événements sur la Ville de Vincennes ;

 ${
m VU}$ le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 16/05/2024, donnant un avis favorable ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société CITY SIGNA, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

DÉCIDE

DE SIGNER avec la société CITY SIGNA, sise 3, rue Nouvelle Monceau 94170 LE-PERREUX-SUR-MARNE, représentée par Madame Véronique GAROT-TURETTE, le marché de location et installation de clôtures mobiles de protection pour des événements sur la Ville de Vincennes.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de 150 000,00 € HT.

Le marché est passé pour une période d'un an, et est reconductible tacitement trois fois, pour une période d'un an, soit pour une durée maximale de quatre ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20240524-Imc1H11940H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/05/2024

Date de Publication: 24/05/2024

Pour extrait conforme, L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20240524-Imc1H11940H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/05/2024

Date de Publication : 24/05/2024